

**COMMUNIQUE
DE PRESSE
de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République
Président de l'Académie du Gaullisme**

A propos de la colère des policiers et gendarmes, vous trouverez ci-dessous, à l'alinéa premier le cui-cui rédigé le 24 Juillet auquel j'ai souhaité ajouter quelques précisions.

Très cordialement

La déclaration du directeur général de la Police Nationale affirmant qu'un policier mis en cause « n'a pas sa place en place en prison » avant un procès et un jugement, est logique et répond à l'ordonnancement institutionnel de l'autorité publique, le nier, C'est ruiner l'État !!!

J'ajoute que rappeler que la justice est indépendante est certes une vérité constitutionnelle à laquelle nous sommes tous attachés.

Vérité qui ne doit pas empêcher les magistrats d'avoir un peu de bon sens afin de bien peser les conséquences de leurs décisions avant jugement.

En ayant à l'esprit la situation explosive créée par les émeutes que les policiers et gendarmes ont dû affronter pour justement défendre les principes constitutionnels républicains, en ayant plus de 900 blessés !

De plus, je n'ose croire que des magistrats puissent être motivés par des considérations, autres que celles du service public, considérations idéologiques qui rappellent la sinistre affaire du « Mur des C... » qui a ébranlé la confiance des Français dans le service public de la justice.

Pour toutes ces raisons, je ne peux que comprendre et soutenir les policiers et gendarmes dont la colère est celle de l'immense majorité de nos concitoyens.